

N°2024-07

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE du 10 décembre 2024

**2nde convocation, suite à l'absence de quorum
pour la séance du 14 novembre 2023**

Quorum non requis

Date de la convocation : 04/12/2024

PRESENTS :

Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, Sylvie CARRÈRE, Patrick PICHOU, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline DA COSTA, Stéphane LATOUR, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTS excusés :

Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Béatrice FABRE, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline CHARLAS, Alexandra OLIVER, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTE non excusée :

Laetitia BAQUE, Parent d'élève élu membre de la Caisse des Écoles

**Budget Caisse des Ecoles : Autorisation de mandatement des investissements
2025 avant le vote du budget**

La Caisse des Ecoles d'Aureilhan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu le Budget Primitif 2024,

Considérant qu'il est possible, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager et de régler des dépenses d'investissement en début d'année 2025, avant le vote du Budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré, la Caisse des Ecoles décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Présidente Déléguée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025 de la Caisse des Ecoles dans la limite du quart du montant de la somme inscrite au budget de l'année précédente (2024), dans les conditions suivantes :

	Crédits ouverts en 2024	Avance Budget 2025
Chapitre 21	50 227,59 €	12 556,90 €

- D'inscrire ces dépenses au budget 2025 lors de son adoption.

P.C.C.

Aureilhan le 11/12/2024

La Présidente Déléguée,

Virginie FAVERON

